

Des Hauts-de-Seine (Ecoles-Infos)

SOMMAIRE

1. Permut
2. Section du 92
- 3 & 4. Adhésion

L'enseignant

Ecoles-Infos

Revue bimestrielle

Directeur de publication :
David Planche

CPPAP n° 1110 S 07606

ISSN 1246-4929

Imprimé par nos soins
le 14/11/2017

Section départementale des
Hauts-de-Seine
8 bis rue Berthelot
92150 Suresnes
Tel : 01 45 06 67 66
ou 06 20 84 10 78

Mél. : 92@se-unsa.org
Web : www.se-unsa92.com

Permut 2018 : la note de service est parue !



La note de service 2018 sur la mobilité des enseignants est parue le 9 novembre au Bulletin officiel.

Principaux changements :

Nous regrettons le retour en arrière sur une avancée obtenue l'année dernière : la prise en compte de la résidence privée du conjoint dans la bonification rapprochement de conjoint, n'est en effet plus d'actualité. En effet, de nombreux couacs l'an dernier ont rendu difficile l'application de cette bonification. Le ministère a donc décidé de la supprimer.

Nous notons deux avancées que nous avons soutenues :

- la mise en place de la bonification au titre des centres d'intérêts moraux et matériels dans les académies d'Outre-mer.
- la prise en compte de la résidence des enfants au titre de l'autorité parentale conjointe afin de faciliter les droits de garde, de visite et le regroupement de la cellule familiale autour de l'enfant.

Le calendrier :

- Du jeudi 16 novembre à 12h au mardi 5 décembre à 18h : saisie des vœux sur SIAM.
- A partir du 6 décembre : envoi des confirmations des demandes de changement de département sur i-prof.
- Lundi 18 décembre : retour des confirmations des demandes de changement de département.
- Mardi 30 janvier : CAPD de vérification des barèmes
- Du jeudi 1^{er} février au mercredi 7 février : consultation des barèmes validés par la DSDEN sur SIAM
- Lundi 5 mars : diffusion individuelle des résultats

Pour vous informer et vous aider dans vos démarches le SE-Unsa 92 organise une

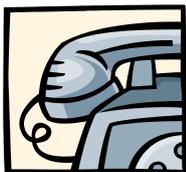
Réunion d'information syndicale Spéciale « permut »

**Mercredi 22 novembre 2017
à 14h**

Au siège du syndicat
8 bis rue Berthelot
92150 SURESNES

NB : Si vous souhaitez participer à cette réunion et déduire ces 3 heures de vos heures de concertation vous devez prévenir votre IEN 48h avant la tenue de la réunion en utilisant le modèle de courrier que vous trouverez sur notre site internet : www.se-unsa92.com

**Permanences
du SE-UNSA 92
Lundi Mardi
Jeudi Vendredi
10h 16h**



Tél : 01 45 06 67 66
ou 06 20 84 10 78
mél : 92@se-unsa.org
www.se-unsa92.com

Grève du 10/10/17

Le SE-Unsa 92 dans la rue



Lors de la manifestation intersyndicale de la Fonction Publique pour le pouvoir d'achat du 10 octobre dernier, de nombreux militants du SE-Unsa 92 avaient rejoint le cortège Place de la République pour contester les décisions gouvernementales.

Même si elle n'a pas obtenu les résultats escomptés, cette grève aura eu le mérite de rappeler au gouvernement que les fonctionnaires ne peuvent pas être, en permanence, des variables d'ajustement pour équilibrer le budget de la Nation. Face à l'absence de réponse du gouvernement, l'UNSA-Fonction Publique a participé à un rassemblement intersyndical devant Bercy le 6 novembre dernier. Et le principe d'une nouvelle rencontre est déjà acté.

PREPARATION A L'ENTRETIEN DE DIRECTION

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : E-mail :

Affectation :

Je souhaite des informations sur la préparation à l'entretien de direction dont la première séance aura lieu le **mardi 21 novembre 2017**.

Coupon à retourner à :

SE-Unsa 92
8 bis rue Berthelot
92150 Suresnes

Ou écrivez-nous à : 92@se-uns.org

Baisse du nombre des contrats aidés

Les directeurs feront quand ils pourront !



En début d'année scolaire, dans la note aux recteurs accompagnant les contingents académiques, le ministère précisait que l'aide administrative à la direction représentait une marge dans le volume des contrats aidés.

Non, Monsieur le ministre, les missions assurées par le directeur ne sont pas des marges. La question du secrétariat administratif reste depuis trop longtemps soumise aux aléas de la politique de l'emploi aidé. Elle doit désormais trouver une réponse pérenne.

Alors qu'il a interpellé le ministre à ce sujet, le SE-Unsa appelle les collègues directeurs et directrices à s'adresser à leur DASEN (modèle de courrier, signature mail, affiche disponibles auprès du SE-Unsa 92 à 92@se-uns.org) pour demander le maintien de l'aide administrative. En l'absence de réponse positive, le SE-Unsa appelle les directeurs à prioriser les tâches à destination des élèves et des enseignants et à répondre aux demandes institutionnelles par « *Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai* ».

Loin d'être une marge, ce dossier est une priorité. Après avoir participé à une action intersyndicale, le SE-Unsa 92 a demandé une audience à la DASEN, Mme Fis.

Rappelons que le SE-Unsa est le seul syndicat à avoir signé, en 2006, le protocole d'accord sur la direction d'école, prévoyant la création de l'aide administrative pour les directeurs.

PsyEN

Des psychologues pour défendre des psychologues



Pour la première fois dans l'histoire de l'Éducation nationale, les psychologues vont être représentés par leurs pairs. En effet, notre corps vient d'être créé et, à ce titre, justifie que soient désignés des élus qui en sont issus. Ces élections qui se déroulent jusqu'au 28 novembre, nous permettent de choisir parmi nous les collègues qui siègeront pour nous représenter aux différentes commissions paritaires.

Les enjeux de ces commissions paritaires concernent :

- les décisions relatives à notre carrière : mutations, avancement d'échelon et de grade...
- l'organisation de notre activité : mobilité professionnelle, règles indemnitaires, congés de formation...

Vous allez donc être appelés à voter, avant le 28 novembre, pour des commissions académiques et nationale. Ces PsyEN, élus par vous, porteront les revendications du SE-Unsa pour ce nouveau corps unique.

Pour ces élections et pour continuer de défendre les valeurs qui sont les nôtres, le SE-Unsa est soutenu par le SNP (Syndicat national des psychologues). Ensemble, ces deux syndicats représentent nos intérêts et se font forts d'obtenir des moyens pour valoriser la psychologie dans l'Éducation nationale.